

I. Informations sur AE Securicash

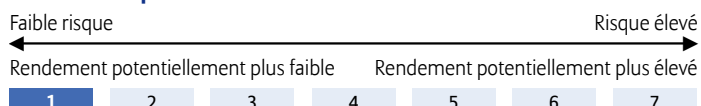
Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **Allianz Securicash SRI**.

La politique d'investissement du FCP vise à offrir une performance proche de l'indice EONIA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion financière et le FCP verrait sa valeur baisser de manière structurelle.

Classe de risque



Période de détention recommandée

3 mois

Date de création

17/03/2014

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Le fonds présente un niveau de risque faible dû à ses investissements composés, en majorité, d'instruments du marché monétaire de l'Union Européenne, libellés en euros, de durée de vie inférieure à 3 mois et de haute qualité.

Performance (%)¹

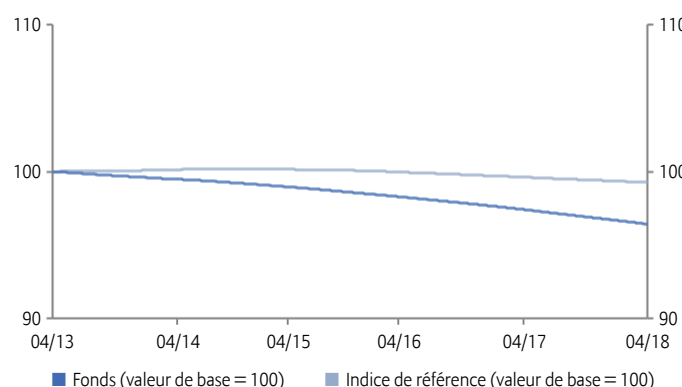
	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017	VNI
Fonds	-0,33	-0,08	-0,24	-0,49	-0,97	-1,41	-0,47	–	–	–	–	-0,56	-0,04	-0,65	24,53 €
Indice de référence	-0,12	-0,03	-0,09	-0,18	-0,36	-0,89	-0,30	–	–	–	–	-0,11	-0,32	-0,36	

II. Informations sur ALLIANZ SECURICASH SRI

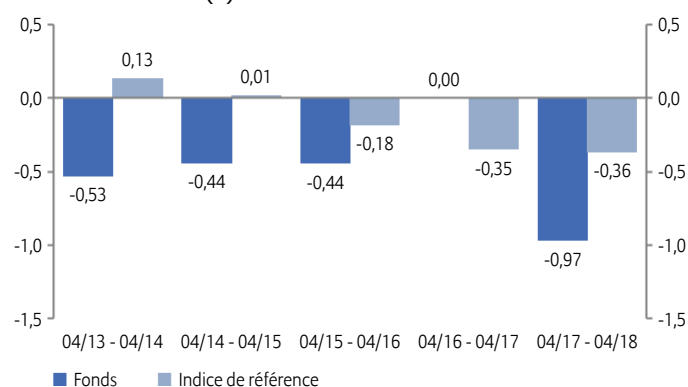
Performance (%)²

	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014
Fonds	-3,58	-0,73	-0,58	-0,50
Indice de référence	-0,74	-0,15	0,09	0,10

Evolution VNI sur 5 ans²



Performance annuelle (%)²

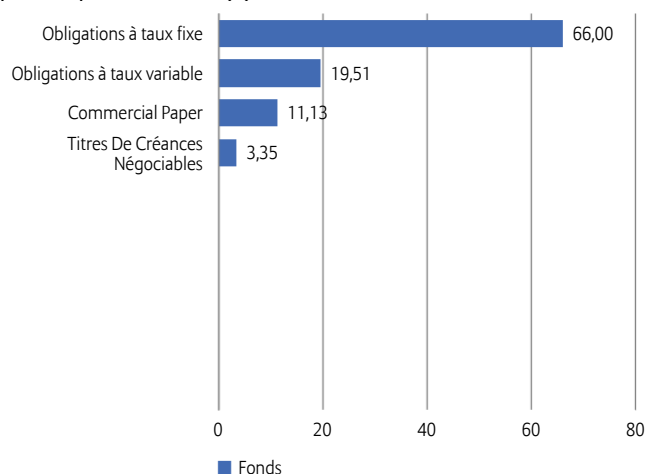


Indicateurs de risque/return

	3 ans	5 ans
Active Return (%)	-0,56	-0,58
Alpha (%)	-0,04	-0,05
Bêta	1,43	0,93
Coefficient de corrélation	0,83	0,89
Ratio d'information	-19,78	-20,77
Ratio de Sharpe	-11,94	-9,54
Ratio de Treynor	0,00	-0,01
Tracking error (%)	0,03	0,03
Volatilité (%)	0,05	0,06

Structure du portefeuille

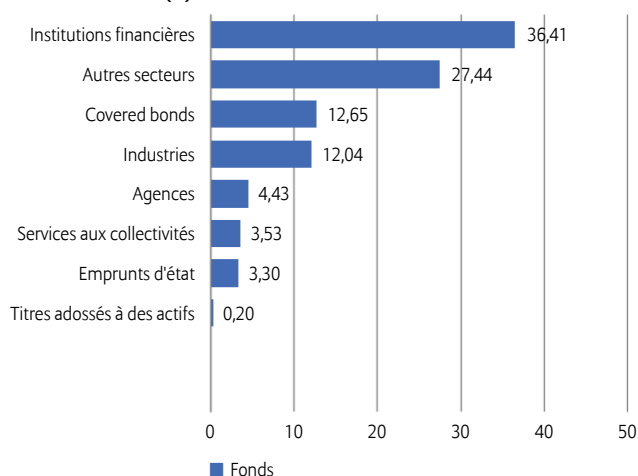
Répartition par classe d'actif (%)



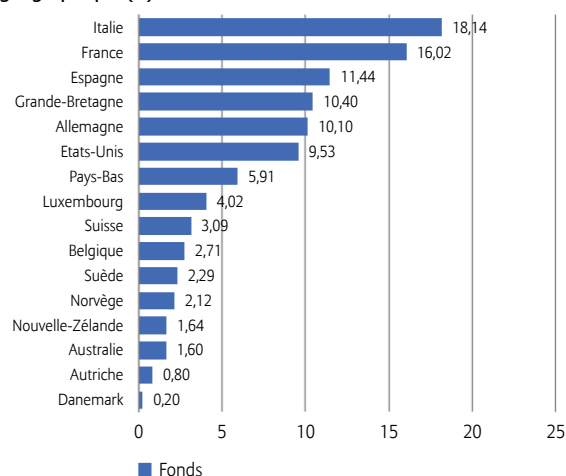
Principaux titres (en % de la VM et hors liquidités & Repo)

THE ROYAL BK OF SCOT	5,38
ENEL FINANCE INTERNA	3,55
PURPLE PROTECTED	3,54
GOLDMAN SACHS GROUP	3,18
COMPAGNIE DE FINANCE	3,13
BMW FINANCE NV	3,05
ING SELECTIS SICAV	2,56
BARCLAYS BANK PLC	2,56
COMMERZBANK AG	2,27
Total	29,22

Répartition sectorielle (%)



Répartition géographique (%)



Opportunités

- + Un placement court terme peu risqué qui présente historiquement une faible volatilité et un univers d'investissement de notation minimum A-2 de la Communauté européenne.
- + La sélection de titres du marché monétaire en euros repose sur la prise en compte de critères financiers et de critères d'investissements socialement responsables.
- + La stratégie de gestion a pour but de limiter l'exposition du fonds au risque de taux et au risque de crédit.

Risques

- Risque de crédit : si l'émetteur fait défaut, le coupon et/ou le nominal des actifs risque de ne pas être intégralement payé, leur valeur baissant, celle de l'OPC s'en trouve diminuée.
- Risque sectoriel de taux : l'univers de taux étant très large, certains segments sont plus volatils que d'autres.
- En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et celui-ci verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Informations clés du fonds sous-jacent

Indice de référence	EONIA
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Date de création	09/06/2003



Gestionnaire de fonds

Vincent Tarantino
(depuis le 10/06/2003)

Commentaire du gestionnaire

Suite à l'apaisement des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, les marchés financiers ont été principalement orientés par les indicateurs cycliques, de part et d'autre de l'Atlantique, confirmant le contraste entre ces 2 zones économiques qui a également été mis en avant avec les publications des rapports des réunions de la comité fédéral de l'open market (CFOM) et de la banque centrale européenne (BCE) en début de mois.

Aux Etats-Unis, les récentes publications statistiques ont confirmé l'amélioration de l'activité économique, point sur lequel l'ensemble des membres de la banque centrale américaine (FED) se sont accordés lors de leur réunion des 20 et 21 mars, publiée le 11 avril.

De plus, l'inflation sous-jacente, un indicateur clé pour la FED, continue de se raffermir augmentant à +2,1% en glissement annuel au-dessus de la cible.

Dans ce contexte favorable, les taux gouvernementaux américains à 2 ans et 10 ans ont fortement augmenté au cours de ce mois d'avril (respectivement de +20 points de base à 2,50% et +25 points de base à 2,95%) ce qui devrait conforter la FED à poursuivre ses hausses de taux à rythme graduel.

Les anticipations des économistes tablent toujours sur 2 à 3 hausses de la FED d'ici la fin de l'année 2018.

En Europe, à l'inverse, les indicateurs reflétant la santé économique ont été en légère baisse et en deçà des attentes du marché au 1er trimestre. Face à une telle situation, les marchés se demandent si on assiste d'ores et déjà à un trou d'air ou à un atterrissage en douceur de la reprise économique en zone euro.

Pour autant, la zone euro profite encore de conditions de financement accommodantes grâce à la politique de la BCE.

En effet, les rapports de la BCE ont confirmé que l'ensemble du conseil des gouverneurs privilégie une approche prudente pour réduire le degré d'accommodation de sa politique monétaire.

Le 26 avril, lors de la réunion de la BCE, les anticipations du marché ont été confortées dans une dernière prolongation de l'assouplissement quantitatif de la banque centrale européenne jusqu'à la fin de l'année 2018 et suivie d'une première hausse de taux dans courant de l'année 2019.

Sur le marché du crédit à court terme, les niveaux de taux et de primes de risques restent sur des niveaux historiquement très bas. L'excès de liquidité a continué de culminer jusqu'à 1.880 milliards d'euros. Euribor 3 mois et Eonia sont inchangés à respectivement -0,33% et -0,365%.

Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, France Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 3, boulevard des Italiens – F-75113 Paris Cedex 02, France – Tél. : +33 1 73 05 73 05. www.allianzgi.com



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance